



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020 adoptait le règlement suivant :

« RÈGLEMENT 1297 décrétant un emprunt de 410 000 \$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la mise aux normes de l'usine d'épuration Mont-Rolland y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 410 000 \$ »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1297 le 27 novembre 2020.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 30 novembre 2020.

La greffière et directrice des
Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal